

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fabre, 6 juin 1879](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fabre, 6 juin 1879

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)  
Date de rédaction[6 juin 1879](#)  
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère  
Destinataire[Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)  
Lieu de destination5, rue de Montpellier, Nîmes (Gard)  
Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin accuse réception du rapport envoyé par Fabre le 2 juin sur la société coopérative qu'il a fondée à Nîmes. Il lui demande l'autorisation de le publier dans le journal *Le Devoir*. Il l'informe que les statuts de l'association du Famillistère sont faits et qu'il veut les faire paraître en un volume expliquant les principes et les motifs de sa fondation. Godin fait des observations sur la société coopérative de Fabre : sur la boucherie, plus difficile que l'épicerie, sur le contrôle des opérations commerciales, sur la compétence de l'acheteur des produits et de la qualité de ceux-ci. Godin confirme à Fabre que le feuilleton *La fille de son père* sera prochainement édité en volume. Il lui annonce que Massoulard va quitter le Famillistère à la fin du mois de juin pour des raisons de famille. Il lui adresse le souvenir de Marie Moret.

NotesLe rapport d'Auguste Fabre présenté à l'assemblée générale de la société coopérative nîmoise de consommation La Solidarité est publié dans les numéros du

journal *Le Devoir* des 13 et 20 juillet 1879.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#), [Coopération](#)

Personnes citées

- [Massoulard, Antoine \(1843-1882?\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées

- Fabre (Auguste), « Réflexions sur la coopération », *Le Devoir*, t. 3, n°44, 13 juillet 1879, p. 694-696. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/231/80/626/0/0>, consulté le 30 mai 2023]
- Fabre (Auguste), « Réflexions sur la coopération », *Le Devoir*, t.3, n°45, 20 juillet 1879, p. 707-709. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.3/244/80/626/0/0>, consulté le 29 mai 2023]
- Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, Guillaumin, 1880.
- [Howland \(Marie\), \*La Fille de son père\*, traduit de l'anglais, \*Le Devoir\*, t. 1 à 3, 31 mars 1878-6 juillet 1879.](#)
- [Howland \(Marie\), Massoulard \(Antoine\) et Moret \(Marie\), \*La fille de son père : roman américain\*, Paris, Auguste Ghio, 1880.](#)

Lieux cités [Nîmes \(Gard\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation2 p. (97r, 98v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quint 6 Juin 1877

Cher Monsieur Tabbé,

Je suis en possession de votre lettre du 2<sup>e</sup> et de votre intéressant rapport sur votre société coopérative.

Veuillez-vous un inconvénient à ce qu'il fut publié dans "le Devoir", en m'autorisant à faire quelques petits retranchements et peut-être aussi quelques additions ?

— Les statuts sont faits, mais je veux les faire paraître en un volume expliquant les principes et les motifs de cette fondation ; cela me prendra encore un certain temps.

— Je reviens au document que vous m'avez envoyé. Il me serait difficile de vous faire de

la critique à ce sujet. Mais peut-être puis-je vous donner un avis utile en vous disant que la boucherie est un côté des opérations d'une société coopérative qui peut donner lieu à un certain nombre de mécomptes.

Il faut des personnes de service intelligentes et soigneuses et des approvisionnements bien faits pour ne pas éprouver de pertes, surtout dans la saison chaude.

L'épicerie a plus de chances de succès.

Mais quelle que soit la nature des opérations, pénétrez-vous bien de la nécessité d'organiser un contrôle sûr et de ne rien laisser reposer sur la confiance. Ce sera pour vous le moyen le plus certain d'avoir

des personnes honnêtes à l'administration des intérêts de votre société. Une direction contraire à cet avis vous entraînerait infailliblement à des mécomptes un jour ou l'autre.

Vous affirmez dans votre rapport la supériorité de qualité de vos produits. L'expérience prouve que ce n'est pas parce qu'on fonde une société coopérative qu'on a de la meilleure marchandise; ce résultat s'obtient quand on a un bon acheteur qui sait connaître les produits et ne pas se laisser tromper. Quelque soit l'association part aussi bien que toute autre maison de commerce faire de mauvais approvisionnements.

— Vous me demandez si "La fille de son père" paraîtra en vol. La publicité va en être achetée prochainement et aussitôt il sera mis en vente en vol in 18.

— Vous avez transmis vos compliments à St. Kesseler mais j'ai le regret de vous dire que des raisons de famille le font quitter le domicile fin de ce mois.

Prenez le meilleur souvenir de Mad' Marie et mes sentiments sont dévoués.